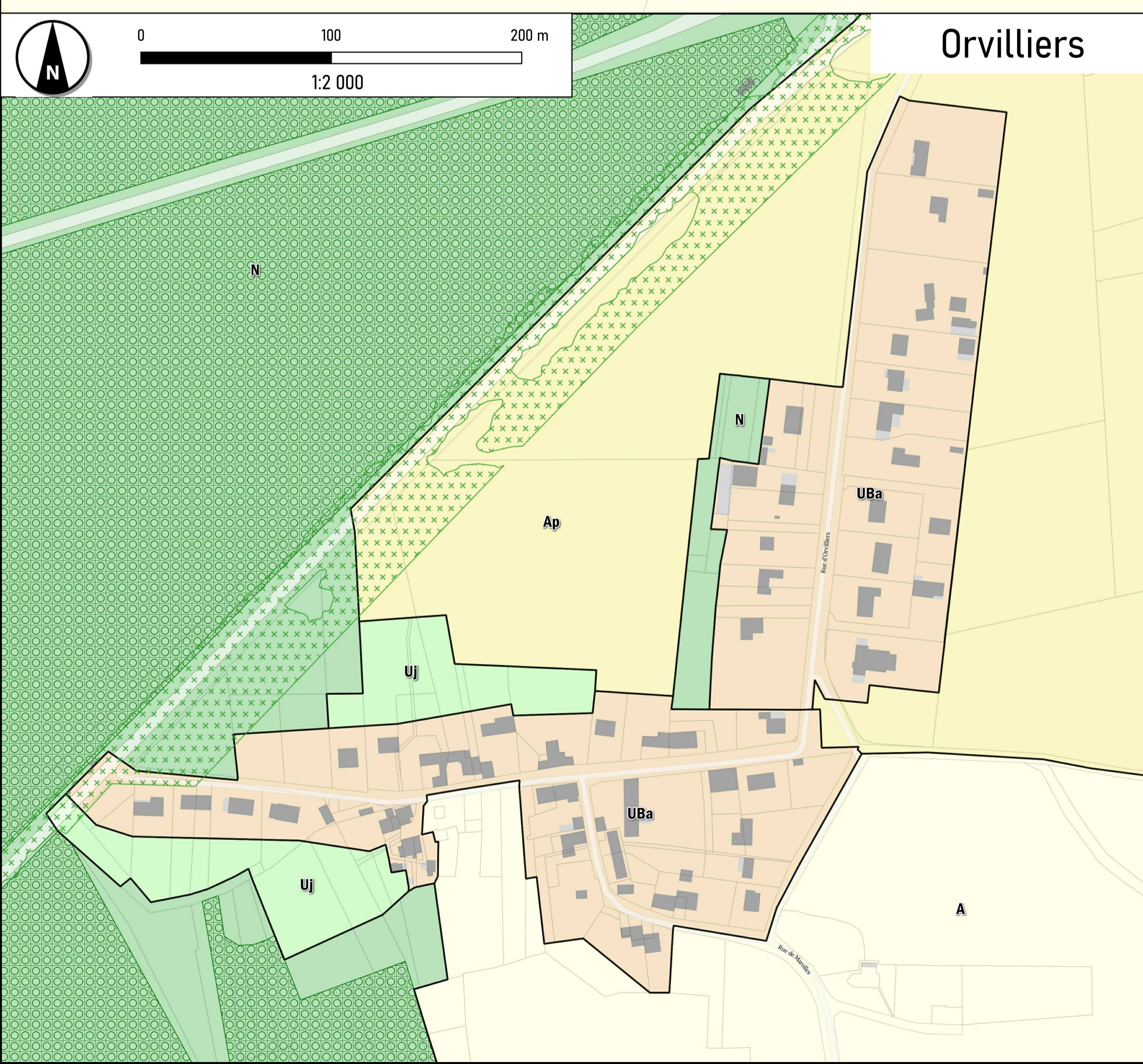



Prescription par délibération communautaire du :
23/03/22
Arrêt par délibération communautaire du :
11/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.2 plan de zonage
Montigny-Lencoup
Orvilliers

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois



Protections patrimoniales	Protections paysagères et/ou écologiques	Protections diverses
★ Bâtiment protégé (L.151-19 CU)	● Arbre protégé (L.151-23 CU)	◆ Diamant susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
— Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)	● Mare protégée (L.151-23 CU)	— Linière commercial (L.151-16 CU)
— Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)	— Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)	— Emplacement réservé (L.151-41 CU)
	■ Espace boisé classé (L.113-1 CU)	— Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
	■ Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)	— Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
	— Lisière agricole de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)	— Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)
		Informations et servitudes particulières :
		— Plus hautes eaux connues (PHÉC) d'Ile-de-France de 2016
		— Crue de la Seine 1910
		— Inventaire des zones humides - IDF - 2021
		— Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
		Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie ACI)
		— Classé
		— Inscrit